



Droit au travail animaux de compagnie hygiène

Par **Richier julien**, le **25/03/2018** à **15:14**

Bonjour au sein de l'entreprise alimentaire dans laquelle je travail un des employés amène tous les jours son chien au travail alors que la loi interdit d'amener son animal de compagnie sur son lieux de travail dans le secteur alimentaire . Trouvée vous cela grave et quels sont les conséquences que pourrez avoir cette faute ? Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **25/03/2018** à **17:47**

Bonjour,

C'est à l'employeur de faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de sanctionner éventuellement un salarié qui y conviendrait en appréciant le degré de la faute et la sanction qu'il appliquera après procédure...

En cas de faute grave, cela peut aller jusqu'au licenciement immédiat privative du préavis et de l'indemnité de licenciement...